

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 138

présenté par

Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonnet, M. Caresche, M. Pupponi,
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,
Mme Pau-Langevin, M. Lamy, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« un »,

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de permettre aux avis des collectivités locales sur le schéma d'ensemble d'être rendus au début de la consultation du public.